



**Assemblée Générale
Rapport moral pour l'année 2006**

Le 10 Mars 2007

Sommaire

1	Avant-propos	3
1-1	La semaine du développement durable	3
1-2	Les projets de PPRI et PPRT	3
1-3	Les projets d'infrastructures routières et autoroutières	4
1-4	L'OIN du PLATEAU de SACLAY.....	4
2	Réalisations d'YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2006	5
2.1	Cycle d'éducation à l'environnement	5
2.2	Petits déjeuners avec les Industriels, l'ADEME, la DIREN, La CCI V.....	5
2.3	Brèves	5
2.4	Commissions et réunions	5
3	Dossiers suivis par YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2006	7
3-1	Plaine de Versailles.....	7
3-2	Projet de prolongement de l'autoroute A12/A104.....	7
3-3	L'aérodrome de St Cyr l'Ecole.....	7
3-4	Implantation des antennes relais pour la téléphonie mobile dans les Yvelines	8
3-5	PLU de VERSAILLES Enquête publique des CHANTIERS.....	8
3-6	Plaine de la jonction.....	8
4	Projets Année 2007	9
4-1	Le cycle d'éducation à l'environnement	9
4-2	Révision du SDRI F.....	9
5	Activités des Associations adhérentes à Yvelines Environnement	10
5-1	Association des Riverains de l'Avenue de Paris	10
5-2	Sauvegarde et Animations de VERSAILLES et Environs	10
5-3	Associations de la Fédération A.P.E.P.V. (Association pour la protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles)	12
5-4	Union pour la Protection de la Boucle de MOISSON et de ses Habitants.....	13
5-5	Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement Boucle de MONTESSON	15
5-6	PARR Patrimoine et Avenir de Rambouillet et sa Région	20
5-7	DELTA Commune des Essarts le Roi	21
6	Résolutions	22
7	Conclusion	24

1 Avant-propos

Conformément à la législation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport moral de notre Association pour l'année 2006 approuvé par notre Conseil d'Administration en date du 5 mars 2007.

De nombreux dossiers ont marqué l'année 2006, ils ont été l'objet d'un suivi attentif d'YE. Tout particulièrement :

1-1 La semaine du développement durable

La semaine du développement durable en juin 2006 a remporté un vif succès au niveau national comme régional nous y avons largement participé en organisant de nombreuses visites pour les scolaires et en organisant un petit déjeuner sur le thème de la gestion des DEEE pour les entreprises

Pour ce petit déjeuner, le thème choisi concerne la gestion des Déchets d'Équipement Électroniques et Électriques. Grâce à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise Yvelines qui nous a accueilli, à l'ADEME et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, au Ministère de l'Industrie un panorama complet de ce nouveau décret a été présenté

L'intérêt des entreprises pour le sujet traité a été manifestement démontré puisque plus de 80 d'entre elles étaient présentes et nous ont chaleureusement remercié de cette initiative

1-2 Les projets de PPRI et PPRT

Après le succès que nous avons obtenu dans le cadre du PPRI de la Mauldre où celui-ci a été remis en cause et où les nouvelles études ont été réalisées sur le terrain avec la participation de notre administrateur Michel Chartier nous avons aussi adressé nos remarques dans le cadre du PPRI de la Seine

L'étude des documents mis à notre disposition nous a conduit à vous formuler les remarques suivantes:

D'un point de vue général la définition du risque n'est pas explicitée car normalement elle doit s'appuyer sur la gravité, de la probabilité d'occurrence et de la cinétique des accidents potentiels ce qui n'apparaît dans la présentation PPRI

Il est, de ce fait, difficile pour le lecteur d'apprécier la portée réelle des interdictions décrites dans le règlement.

Les études hydrauliques qui ont été réalisées sur différents secteurs ne sont pas

Communiquées, la pertinence des zonages n'est donc pas perceptible. Par ailleurs quel modèle ont-ils été utilisés pour représenter les écoulements,

- La base de calcul de la crue centennale nous semble certes un élément, mais dont l'exactitude est contestable car il n'est pas tenu compte des surfaces imperméabilisées depuis les dernières grandes inondations.
- La délimitation des zonages reste approximative dans de nombreux cas
- Les tracés ne tiennent pas compte des courbes de niveau, et ne font pas toujours l'objet d'études de terrain complémentaires.

Nous demandons que :

- l'ensemble des zones inondées, depuis au moins 1973, fassent l'objet d'un classement en zone rouge ou verte
- Que soient pris en compte les reliefs au 5/1000^e même si certaines communes n'ont de plan qu'au 25/1000^e
- Qu'il est impératif de soumettre tout projet de mouvement de terrain important à l'approbation de la police de l'eau
- Que les mesures de prévention et de sauvegarde qui font partie intégrante du PPR soient explicitées.
- Que soient respectées les demandes de communes souhaitant voir augmenter la zone rouge en certaines parcelles.
- Que toute implantation, même légère, en zone inondable puisse laisser s'écouler l'eau en cas de crue.
- Les berges (zones vertes) doivent être, en priorité, impérativement végétalisées pour améliorer leur tenue
- Qu'aucune construction, même légère, ne soit implantée perpendiculairement au flux.

Il ne nous semble pas que les cartes d'enjeux aient été clairement analysées en fonction de la valeur des risques.

Nous souhaiterions que les cartes définissent avec précision les zones industrielles contenant des produits polluants et que ces zones, même si les mesures nécessaires ont été prises, soient classées en zone bleu et non rouge.

Les zones de danger ne doivent pas être reconstruites, mais l'indemnisation de ceux qui auront obtenus des permis de construire se doit d'être calculée de la façon la plus juste.

1-3 Les projets d'infrastructures routières et autoroutières

Ces infrastructures demanderont toutes de longs délais de réalisation, voire des décennies à venir. Les hypothèses de croissance du trafic sont en effet contestables alors que le renchérissement du coût du pétrole et la lutte contre les émissions des gaz à effet de serres tendront à minorer ces prévisions.

Au moment où ces voies seront ouvertes, le développement économique dépendra-t-il encore autant de la route ? Est-il alors raisonnable d'engager des dépenses aussi considérables ? Les coûts atteindront des niveaux astronomiques dans une Région Parisienne aussi densément peuplée. Ne faudrait-il pas mieux consacrer ces ressources à des projets innovants permettant de développer les transports en commun, depuis le ferroutage jusqu'au covoiturage, afin de traiter les différentes demandes de transports ?

La création de nouvelles infrastructures ex nihilo ne paraît plus la solution appropriée pour 3 raisons :

- la démonstration que les nuisances créées sont moindres que les nuisances supprimées n'est pas convaincante ;
- il faut préserver l'espace agricole pour maintenir une agriculture de proximité dont l'Ile-de-France a besoin,
- les espaces naturels sont trop rares et trop fragiles dans une Région Parisienne très peuplée pour détruire une partie de ceux qui restent.

Yvelines Environnement préconise :

- de limiter les interventions à la résorption urgente des difficultés de circulation et pour atteindre cet objectif, d'aménager les infrastructures existantes en en diminuant au maximum l'impact pour les riverains
- d'abandonner tout ce qui ne vise qu'à écouler un trafic supplémentaire donc ne pas créer de nouveaux axes routiers.
- de prendre en compte, pour tout projet, le contexte environnemental

Yvelines Environnement réitère son opposition :

- au prolongement de l'A12.
- à la liaison A104/A12
- au passage à 2X2 voies du CD 191 et à l'élargissement de la RN 10 après les Essarts.
- à la voie nouvelle de la vallée de la Mauldre à la liaison RN12-RN10
- au passage de la Francilienne par la RD30

Yvelines Environnement demande :

- l'aménagement de la RN 10 in situ et la préservation du Vallon du Pommeret.
- l'aménagement des voiries existantes comportant les nécessaires protections environnementales pour assurer la liaison d'Orgeval à Mery-sur-Oise ;
- la protection de la Plaine de Versailles dans sa globalité de la Zone Naturelle d'Equilibre telle que définie en 1975 : ce vaste territoire à vocation rurale et agricole ne doit en aucun cas être « morcelé » par un maillage routier de voies rapides.

1-4 L'OIN du PLATEAU de SACLAY

Le vieux projet d'urbanisation du Plateau de Saclay a été réactivé : une Opération d'Intérêt National a été décidée par le Gouvernement, incluant 49 communes.

Le périmètre concerné déborde largement le Plateau de Saclay mais c'est bien là que l'essentiel des constructions de bâtiments et d'infrastructures seront faites.

Ce projet rencontre l'opposition forte d'Yvelines Environnement pour des raisons qui sont développées dans les deux courriers envoyés à ce sujet et qui figurent en annexe.

Ils peuvent se résumer ainsi :

Ce projet risque de mettre en péril un secteur agricole qui s'est maintenu aux portes de l'agglomération parisienne. Il va contribuer à l'étalement urbain de la région Parisienne.

Le milieu naturel est sensible, notamment pour tout ce qui concerne l'évacuation de l'eau.

De plus les études, les problèmes de sécurité et de santé publique liés à la présence d'installations nucléaires ont été systématiquement occultés.

Le développement durable, la politique de l'eau et le maintien du patrimoine naturel et sa diversité biologique s'imposent à notre société comme des éléments prioritaires pour le présent et le futur. Nous ne pouvons pas y déroger sans sanctionner durement les générations à venir. Il est de notre responsabilité associatif de veiller au respect de notre environnement et de notre qualité de vie.

YVELINES ENVIRONNEMENT tient à affirmer son engagement dans cette voie.

2 Réalisations d'YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2006

2.1 Cycle d'éducation à l'environnement

Notre cycle d'éducation à l'environnement 2006 avait pour thème: **"nos amis les Animaux ". Les relations entre l'environnement, les animaux et la vie de l'homme.**

Il était, comme les années précédentes, destiné aux scolaires de 7 à 15 ans du département de Yvelines. L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser les jeunes de 7 à 15 ans scolaires ou individuels aux questions concernant de l'environnement, de susciter un travail collectif dans les classes sur le thème retenu. La remise des prix a eu lieu à théâtre de Poissy sous la présidence de Monsieur François Burdeyron, Sous Préfet des Yvelines et de M. Jean-François BEL, Vice-président du Conseil Général des Yvelines et de Jacques Masdeu- Arus. Les prix décernés aux lauréats s'inscrivent dans un suivi pédagogique à l'environnement car ce sont des visites de la réserve naturelle de St Quentin en Yvelines, de la Bergerie Nationale, des Parcs Naturels de Chevreuse et du Vexin, du Potager du Roi, de la Serre aux Papillons sans oublier l'OPI E.

Les trophées qui récompensent les lauréats sont aussi réalisés par les jeunes de l'EMPRO de TRAPPES

2.2 Petits déjeuners avec les Industriels, l'ADEME, la DIREN, La CCIV

Un petit déjeuner dont le thème " (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique)" s'est déroulé le 30 mai 2006 à la chambre de Commerce et d'Industries de Versailles. La semaine du développement durable en juin 2006 a remporté un vif succès au niveau national comme régional nous y avons largement participé en organisant de nombreuses visites à thèmes environnementaux pour les scolaires et un petit déjeuner pour les entreprises.

Pour ce petit déjeuner, le thème choisi concerne la prise en compte et la gestion des D3E des Déchets d'Équipement Électroniques et Électriques. Grâce à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise-Yvelines qui nous a accueilli, à l'ADEME et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, au Ministère de l'Industrie un panorama complet de ce nouveau décret a été présenté

L'intérêt des entreprises pour le sujet traité a été manifestement démontré puisque plus de 80 d'entre elles étaient présentes et nous ont chaleureusement remerciés de cette initiative

2.3 Brèves

Quatre numéros de "Brèves" ont été édités en mars, juin, septembre et décembre 2006, ces brèves sont un lien entre les associations afin de mieux faire connaître leurs actions

2.4 Commissions et réunions

Yvelines Environnement a participé à de nombreuses réunions ou commissions:

Commission des Sites, Perspectives et Paysages ; Commission Départemental d'Hygiène ; Commission Cellule d'analyse des risques et d'information préventive ; Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics ; Commission de Conciliation en Matière d'Urbanisme ; Commission Départementale Chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ; Commission Départementale d'orientation de l'agriculture ; Commission de conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales ; Comité de suivi du Plan Départemental d'Élimination des déchets ménagers et assimilés ; Commission consultative du Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés ; Commission locale d'Information et de Surveillance pour l'usine d'incinération d'AZALYS à Carrières sous Poissy ; Commission locale d'Information et de Surveillance pour l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Carrières sur Seine ; Commission Locale d'Information et de Surveillance pour le Centre de tri ECOBASE de Porcheville ; Commission Locale d'Information et de surveillance pour le centre de tri et de valorisation énergétique de déchets urbains exploité par la Société VALENE à Guerville ; Commission Locale d'Information et de Surveillance pour le Centre d'Enfouissement Technique de Brueil en Vexin ; Comité de suivi relatif à la construction d'une unité de traitement des Résidus urbains ; Commission Locale d'Information et de Surveillance pour le Centre d'Enfouissement Technique de Guitrancourt exploité par la Société EMTA ; SYMIRIS Rambouillet ; Comité de suivi l'Île de la Seine ; Commission Départementale pour l'élaboration du plan d'élimination des déchets du bâtiment et des travaux publics dans les Yvelines ; Commission Locale d'Information et de Surveillance Séchage boue Lyonnaise des Eaux ; Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint Cyr l'École ; Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay ; Syndicat Intercommunal pour la gestion du service des Eaux de Versailles St Cloud - Commission Consultative pour le Service Public de l'Eau ; Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles ; Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Vallée du Rû de Marivel ; S.A.G.E. de Mauldre ; S.A.G.E. du Bassin Orge-Yvette ; Instance de suivi de l'Étude Seine-Aval ; Conseil

Général: groupe de travail sur l'avenir des gisements de sables et graviers alluvionnaires du département de Yvelines ; Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Vexin français Comité scientifique ; Comité de suivi de la mise en œuvre bouclage A86 ; Plan de déplacements urbains en Ile de France ; Comité de concertation pour l'élaboration d'un plan de déplacement urbain ; Comité de Suivi du programme Life. Plan de gestion Natura 2000 sur le site Coteaux et Boucles de la Seine ; Comité Départemental des Principaux propriétaires et Gestionnaires de l'Espace Rural ; Commission Départementale de Gestion de l'Espace ; Commission Départementale d'Aménagement Foncier des Yvelines ; Zones Vulnérables aux nitrates ; Groupe de travail relatif aux programmes d'action à mettre en œuvre dans les zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole ; Commission de plan de Chasse au Petit Gibier ; Comité de pilotage mesures agri-environnement ; Classement en forêt de protection du massif de Rambouillet ; SPI Vallée de Seine ; CEA de Saclay ; Commission antenne relais pour la téléphonie mobile ; Collège Régional du Patrimoine et des Sites ; Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Seine Normandie ; Consommation des Espaces agricoles et naturels en Ile de France ; Plan de déplacements urbains en Ile de France.

3 Dossiers suivis par YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2006

3-1 Plaine de Versailles

Les dépôts de terres en provenance du creusement du tunnel et des travaux des échangeurs de la A86 ouest n'ont pas épargné la Plaine de Versailles, avec ou sans autorisation :

- Les « collines » dans la perspective du Château de Versailles, au milieu du site classé, dans la zone du futur raccordement A86/A12, sont le résultat de « l'entreposage autorisé sans être soumis à la Commission des sites » des terres enlevées au niveau de l'échangeur de Vaucresson. Jusqu'à quand ?
- Les dépôts, sans autorisation, sur les terres agricoles de la ferme du Trou Moreau dans le Domaine de la « propriété Clérico » à Villepreux ont été stoppés par le Préfet grâce à l'action des associations locales et d'Yvelines Environnement,
- Les centaines de milliers de m³ de terres malheureusement déjà déversés entre février et novembre 2006, sans autorisation, sur une trentaine d'hectares de terres agricoles du domaine de Thoiry, derrière la réserve animalière, concernant les territoires des communes de Thoiry et Villiers-le-Mahieu. Auxquels viennent s'ajouter des dépôts de toutes natures et non contrôlés.

Yvelines Environnement a saisi la Commission des sites afin, après avoir rappelé l'illégalité de ces dépôts, et l'émoi justifié de la population, de connaître avec précision les projets présentés par le propriétaire du lieu (justifiant l'apport de telles quantités de terres), et leur impact tant sur les paysages ruraux à conserver, que sur l'équilibre écologique local (agriculture, forêts, ...); faune, flore, écoulement des eaux et pollutions.

Yvelines Environnement rappelle l'urgence à mener de véritables études d'impact afin de pouvoir prendre toutes décisions de nature à protéger l'environnement et le site de manière durable.

3-2 Projet de prolongement de l'autoroute A12/A104

Yvelines Environnement, par sa Présidente et par son Secrétaire Général Adjoint Jean-Marc RABIAN pour l'A12 et par Pierre-Emile RENARD pour l'A104 a participé au débat public relatif à ces projets. Un cahier d'acteur a été transmis à la Commission Particulière de Débat Public.

La Présidente C.F Jeanneret a pris contact avec les présidents de ces commissions pour rappeler la position de toujours d'Yvelines Environnement sur ces projets

- Privilégier la fluidité du trafic en créant des tunnels et autres dispositifs pour l'aménagement in situ de la RN 10.
- Favoriser les itinéraires de contournement de l'agglomération Parisienne très au large (à développer aussi dans le cadre de la révision du SDRIF)
- Supprimer les nuisances induites par ces tracés en milieu urbain (souterrains, tranchées couvertes, murs antibruit)
- Développer les transports en commun.

Un courrier adressé au ministre et aux élus reprend ces arguments pour faire valoir l'opposition d'Yvelines Environnement au tracé choisi par le ministre de l'équipement

3-3 L'aérodrome de St Cyr l'Ecole

Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'école :

La CCE s'est réunie le 23 juin 2006 sous la présidence du Secrétaire général de la Préfecture des Yvelines.

Elle a entendu le bilan des activités du Comité de suivi de la Charte, animé par Patrick MENON, Vice-président d'Yvelines Environnement, présenté par celui-ci et Henri CHOMA, Président du GUAS, groupement des usagers (Clubs) de l'aérodrome.

Les réunions du Comité ont été principalement occupées par la définition technique des silencieux à mettre en place sur les avions et les démarches administratives pour obtenir des subventions.

L'objectif est d'avoir en 2007 huit avions équipés de silencieux sur la trentaine à équiper en quatre ans. Plus de cent avions sont basés sur l'aérodrome, de technologies diverses.

Les riverains demandent aussi l'instauration de « plages de silence » principalement le week-end.

Ce dossier sera étudié au premier trimestre 2007.

La question des hélicoptères sera aussi traitée début 2007.

3-4 Implantation des antennes relais pour la téléphonie mobile dans les Yvelines

Patrick MENON, membre de la Commission, a fait plusieurs interventions concernant en particulier :

- les autorisations de construire des antennes de hauteur inférieure à 12m sans permis.
Les associations n'ont pas accès aux dossiers. Un recours gracieux a été déposé à la Mairie de Bailly où plusieurs antennes sont construites dans le site classé. Aucune réponse n'a été fournie.
- la prolifération d'antennes sur les châteaux d'eau. Soutien apporté à la demande du Comité de Sauvegarde du Hameau Le Boulay à Gambais P. MENON a apporté son assistance lors de la réunion de concertation avec l'opérateur à la Mairie de Gambais.
- le principe de précaution pour les antennes situées à proximité d'habitation, en particulier dans le secteur de l'épi d'or à Saint-Cyr-l'école, où les antennes enlevées du toit d'une école vont être implantées près de la RN286, sur le territoire de Versailles

En effet, malgré le discours officiel : « aucune donnée scientifique nouvelle publiée depuis 2004 ne révèle un risque pour la santé ». Les recherches continuent au niveau national et international afin de définir avec précision les valeurs limites admissibles sans effet biologique.

3-5 PLU de VERSAILLES Enquête publique des CHANTIERS

Il a été décidé de déposer devant le Tribunal administratif de Versailles un recours en annulation du dit PLU, le Préfet n'ayant pas répondu à notre déféré en date du 2 novembre 2006, suivant accusé de réception de la préfecture en date du 6 novembre 2006. Il a été donné à la Présidente mandat pour ester en Justice.

En ce qui concerne la ZAC des CHANTIERS le Commissaire Enquêteur n'ayant pas à ce jour rendu ses conclusions nous ne pouvons donc pas définir aujourd'hui les options d'Yvelines Environnement sur ce dossier.

3-6 Plaine de la jonction

Depuis 1975 nous suivons ce dossier dont le problème majeur est l'implantation et la gestion du Lycée Agricole implanté par la Région

Différents projets avaient été présentés par la Région le Lycée nécessitent un certain nombre de mises aux normes inhérentes à la sécurité et à l'accueil des élèves.

Mais ce dossier ne pouvait être traité sans qu'il soit situé dans le contexte général du site du site classé de la Plaine de la Jonction et de son devenir

Ce pourquoi à l'initiative de l'Etat et sous l'autorité de Monsieur le Sous Préfet de Saint Germain, une commission réunissant élus, services de l'Etat et associations fut créée afin de définir une Charte dont l'objet est la gestion, à terme, de ce site prestigieux.

Grâce à la diligence des services de l'Etat et plus particulièrement de la DI REN et de la DRI AF, la Charte est en cours d'élaboration et sera prochainement présentée à la Commission Départementale des Sites pour adoption.

4 -1 Le cycle d'éducation à l'environnement

Yvelines Environnement organise cette année un nouveau cycle d'éducation à l'environnement qui a pour thème "**notre ami Le Climat**". **Quels liens entre l'environnement, la nature et la vie de l'homme**

Le concours lui-même se déroule en ce moment et jusqu'au 26 mars 2006 pour les élèves du primaire et pour les collèges. Je vous rappelle que les bulletins sont à la disposition du public dans toutes les gares SNCF du département.

La remise des prix aura lieu au Théâtre Municipal de Poissy.

Environ 800 enfants accompagnés de leurs enseignants et parents y participeront dans un joyeux brouhaha.

4-2 Révision du SDRI F

Yvelines Environnement a envoyé plusieurs courriers au Président du Conseil Régional depuis l'ouverture de la procédure de révision du SDRI F pour demander que des documents de travail lui soient adressés fin qu'elle puisse, ainsi que ses associations membres, se prononcer sur des données précises.

Malheureusement elle n'a pas reçu de réponse. La Présidente et plusieurs de ses membres ont cependant participé à plusieurs réunions de concertation.

Le projet définitif a été approuvé par le Conseil Régional et est en cours d'examen par les Conseils Généraux.

Les intentions affichées paraissent fort louables mais la carte qui délimite les zones d'urbanisation et de densification, ainsi que les implantations des infrastructures de transport est fort imprécise. Les limites exactes de ces zones sont absentes, laissant une marge d'incertitude plus grande encore que dans la version précédente.

L'un des souhaits d' Yvelines Environnement d'avoir une plus grande précision n'est donc pas satisfait.

Yvelines Environnement avait également demandé que soient chiffrés :

- les besoins supplémentaires d'énergie et d'eau engendrés par l'urbanisation et l'augmentation prévue de population;
- les quantités de déchets et d'eaux usées qui en résulteront.

Ceci afin que les équipements supplémentaires soient prévus et figurent dans le SDRI F.

A notre grand regret cela n'a pas été fait.

Enfin l'imprécision du document ne permet pas d'apprécier l'urbanisation prévue dans le secteur du Plateau de Saclay, où le projet en cours d'OIN risque de toute façon de remettre en question les options du SDRI F.

5 Activités des Associations adhérentes à Yvelines Environnement

5-1 Association des Riverains de l'Avenue de Paris

Objet de l'association :

« Défense des intérêts des riverains de l'Avenue de Paris à Versailles, dans les domaines de l'Urbanisme, de la Voirie, de la Circulation, du Stationnement, de la Sécurité des Biens et des Personnes, de l'Environnement, et d'une façon plus générale tout ce qui touche à leurs conditions de vie ». Elle s'adresse aux résidents de l'avenue et des rues adjacentes.

Notre association, qui existe depuis six ans maintenant, a maintenu son action auprès de la municipalité pour que les préoccupations des riverains de l'avenue de Paris, soient prises en considération

Stationnement.

En effet les cotés et terre-pleins de l'avenue de Paris ne sont devenus qu'un immense parc de stationnement pour les voitures, générant pour les habitants des immeubles riverains une dégradation très importante de la qualité de vie (bruit et pollution notamment). Certains immeubles anciens et souvent classés à l'inventaire par la Ville n'ont pas de possibilité de parking,

Aménagement de l'avenue de Paris.

Voie centrale.

On a pu constater, en septembre 2006, que des travaux avaient été réalisés sur l'avenue de Paris.

Cette opération a été réalisée par le département des Yvelines, puisque l'avenue de Paris, ancienne RN 10 est maintenant route départementale 910.

La bande de roulement de la voie centrale a été refaite entièrement avec un revêtement plus silencieux. Les riverains apprécient cette diminution de bruit, mais malheureusement, cela ne fait pas disparaître les nuisances sonores des motos. Toutefois, il faudra rester attentif sur les conséquences attendre un orage, car les avaloirs sont trop petits, ou insuffisant en nombre.

- Projet d'aménagement des terre-pleins de l'avenue de Paris.

Comme nous l'expliquions dans notre précédent bulletin, le 19 septembre 2005, lors d'une réunion du quartier de Montreuil, présidée par Madame Gras, le bureau d'Etudes Espaces Publics de la Ville avait présenté les « Eléments de diagnostic pour le réaménagement de l'avenue de Paris et propositions de projets pour le Lycée La Bruyère »

Les membres de l'association A.R.A.P, présents ce soir là, avaient pu se rendre compte que leur action commençait à porter ses fruits et que la Municipalité semblait vouloir prendre en compte leurs suggestions.

Le principe retenu pour l'avenue de Paris consiste en la reconstitution des trois bandes enherbées d'un bout à l'autre de l'avenue, comme elles existent devant la Poste ou la Préfecture et entre l'octroi et la place Louis XIV.

Malheureusement, depuis cette date, il ne s'est rien passé !

Urbanisation du versant sud de la butte Montbaouron au 21ème siècle.

Le 13 octobre 2006, Mr Escudié a rencontré Mr Pichon, Maire-adjoint chargé de l'urbanisme, qui lui avait envoyé le texte de son intervention sur le PLU, approuvé lors du conseil municipal du 8 septembre 2006. Au cours de cette réunion les sujets suivants ont été abordés : la protection des « cœurs d'îlots de verdure », et l'évacuation des eaux pluviales et usées, suite à des projets de densification de l'habitat sur le versant sud de la butte de Montbaouron.

Plusieurs résidences de l'avenue de Paris sont concernées. Sur ce point, Mr Pichon a déjà eu l'occasion de prouver la vigilance du service de l'urbanisme pour contrer un projet susceptible de modifier l'environnement de ce secteur de l'avenue de Paris.

5-2 Sauvegarde et Animations de VERSAILLES et Environs

5-2-1 Evolution des recours devant la juridiction administrative concernant l'adoption du PLU et du plan de zonage d'assainissement par le conseil municipal de Versailles du 12 juillet 2004.

Après que le TA de Versailles, le 19 mai 2005, statuant au fond sur les recours formulés par les associations et les particuliers, ait annulé quelques articles du PLU, la mairie de Versailles a prescrit une enquête publique relative à ces articles. SAVE y a participé en plaidant pour un respect des hauteurs de construction à SATORY afin de préserver les vues depuis le Château et la vallée de la Bièvre.

SAVE, Yvelines Environnement et APACH, qui avaient conjointement présenté un recours en 2004, n'ont pas jugé opportun de faire appel du jugement de 2005, en raison de l'argumentaire développé par le TA. Celui-ci avait rejeté la majeure partie de leur recours sur la base du respect formel par la mairie des conditions administratives d'organisation de la concertation et de l'enquête publique de 2004 et sur le fait qu'elle n'était pas tenue de prendre en compte les avis négatifs de la population et des commissaires enquêteurs.

Par contre, plusieurs autres associations et particuliers dont M. de LESQUIN, déboutés par le TA ont déposé des recours devant la Cour Administrative d'Appel. Le 6 juillet 2006, celle-ci n'a retenu que le recours de M. de Lesquin,

conseiller municipal d'opposition, et a annulé la délibération du conseil municipal du 12 juillet 2004 au motif que les amendements présentés qu'il avait présentés lors de la séance de vote sur le PLU n'avaient pas été examinés, contrairement aux dispositions du règlement interne du Conseil municipal..

Devant cette annulation de la délibération de 2004, M. PINTE, maire de Versailles a remis de nouveau au vote le PLU et le plan de zonage le 8 septembre 2006 et l'a fait de nouveau adopter, sans modification au fond.

Ces faits nouveaux (annulation du vote de 2004 et nouveau vote de 2006) permettait de reprendre une nouvelle demande d'annulation de cette nouvelle délibération devant le TA.

SAVE après consultation de ses associations s'est abstenu d'un recours, mais en se laissant la possibilité de venir en soutien aux associations qui entameraient une procédure, et ceci en fonction de leur argumentaire.

5-2-2 La ZAC et le pôle multimodal des Chantiers

Au cours de l'été 2005 a eu lieu une enquête publique préalable à l'aménagement du pôle d'échange multimodal de Versailles Chantiers. Le Comité de Sauvegarde des Chantiers et SAVE y ont participé. Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur, a considéré que l'opportunité du projet était indiscutable et qu'il valait mieux un projet imparfait mais perfectible plutôt qu'une absence de projet. Il a donc donné un avis favorable assorti de 4 recommandations dont deux reprenaient les arguments de nos deux associations :

- une ré-étude du plan de circulation dans le quartier de l'Abbé Rousseaux,
- une étude conjointe avec la SNCF pour la libération de la cour de Buc et la réorganisation du trajet et arrêts de bus rue de la porte de Buc.

Le projet de rénovation de la gare n'évolue que très lentement, le contrat plan initial Etat - Région 2000-2006 s'étant révélé insuffisant, en sorte que le financement devra être étalé sur deux contrats successifs.

Dans un nouvel avenant le projet immobilier de Nexity a été confirmé. Pour le franchissement des étangs GOBERT par la nouvelle voie d'accès sud à la ZAC, un concours d'architecture a eu lieu, un projet a été retenu dont la Ville doit assurer la maîtrise d'ouvrage.

5-2-3 La circulation automobile, les "circulations douces" et le stationnement.

La Ville aborde ces problèmes comme des sujets indépendants les uns des autres.

L'étude des "circulations douces" (cette expression s'entendant malheureusement la plupart du temps comme circulation des vélos, en oubliant les piétons pourtant beaucoup plus nombreux) s'est inscrite dans un 1^{er} contrat triennal avec le Conseil Régional, celui-ci finançant en partie un projet de maillage des voies cyclables pour relier entre eux les différents quartiers et plus tard les villes voisines entre elles

La Ville a d'abord demandé à un cabinet d'études, Véloplan, d'établir un bilan de l'existant et de proposer un plan de circulation. Elle a suscité la création d'un groupe de travail comprenant les services techniques, des représentants de d'associations cyclistes, une représentante de "droits du piéton" et SAVE. Ce groupe s'est réuni une dizaine de fois depuis 1994, à la mairie et sur le terrain. Son travail a subi de nombreuses interruptions dues notamment à cinq changements d'interlocuteurs techniques. Au bout du compte, les 1^{ères} réalisations ont seulement été réalisées cette année. On retiendra comme réalisations : la mise en place d'un feu rouge au carrefour Champ Lagarde - avenue de Paris qui était particulièrement dangereux notamment pour les nombreux scolaires le traversant et la mise en place expérimentale d'une circulation à contre sens pour les vélos dans la rue Galliéni qui est à sens unique pour les voitures.

A de nombreuses reprises, Save a déploré la réticence des autorités à limiter la vitesse à moins de 50km/h dans certaines rues et le caractère discutable voire pervers de certains ménagements : bandes cyclables unilatérales dans des voies à circulation bilatérale, bandes cyclables s'interrompant brusquement, bandes cyclables sur certains trottoirs alors qu'elle pourraient s'installer en dehors d'eux. A noter qu'au début de ses réunions une atmosphère tendue a régné entre associations de cyclistes et la représentante "des droits du piéton", celle-ci, appuyée par SAVE, reprenant une plainte fréquente et justifiée des piétons sur l'insécurité des trottoirs utilisés abusivement par certains cyclistes. Au fil des réunions, un climat de meilleure compréhension s'est progressivement établi.

Il n'en reste pas moins vrai que la détermination d'implanter un maillage cyclable dans toute la ville se heurte à de nombreuses difficultés, tant en raison de la configuration des voies que de leur appartenance à l'administration municipale ou départementale, sans compter les veto de l'architecte des bâtiments de France. On peut se demander d'ailleurs si cette volonté d'implantation d'un maillage ne relève pas de l'incantation et s'il ne serait pas plus efficace d'essayer d'obtenir de tous les usagers une circulation apaisée tant par l'éducation que par des dispositifs régulant les flux de voitures et par une sévérité accrue envers les délits et l'incivilité.

5-2-4 Circulation automobile et en transport en commun

La circulation automobile

a fait l'objet d'une enquête dont les associations n'ont pu obtenir que tardivement et parcimonieusement certains éléments. Elle a comporté un comptage puis une modélisation pour reconstituer le trafic sur l'ensemble de la ville.

Cette enquête a quantifié ce que nous connaissons d'expérience sur la saturation matin et soir de certains axes et sur la circulation de qui représente jusqu'à 30% du trafic.

A partir de ces données une modélisation a été effectuée sur l'évolution pour 2 010 et 2 015 en fonction de cinq hypothèses : bouclage de l'A86, intégration du TCSP (transport en commun en site propre) Versailles- Le Chesnay, itinéraires de circulations douces, ZAC des Chantiers et urbanisation de Satory (5000 emplois).

Dans ces hypothèses, le TCSP entraînerait une baisse de capacité des voies empruntées de 25%. Quant à la circulation dans Versailles elle deviendrait critique, Satory entraînant un flux supplémentaire de 2 000 véhicules/heure aux heures de pointe et la ZAC des Chantiers de 700 à 1000 véhicules /heure .L'étude fait ensuite des propositions pour une réduction des déplacements individuels motorisés au profit des autres modes et pour un report et une canalisation du trafic sur des itinéraires "adaptés". Malheureusement, certains déjà été expérimentés il y a des années (mais oubliés) et ont du être abandonnés en raison des nuisances entraînées. (Tel la mise en sens unique de la rue de l'Ermitage).

On ne peut qu'être dubitatif devant toutes ces données. D'abord par la contradiction frappante avec l'étude d'impact de la ZAC qui avait été fournie en 2004 avant l'adoption du PLU, ensuite par le fait qu'on puisse encore construire sans prévoir les voies nécessaires pour écouler les trafics.

Le TCSP est un exemple frappant de cette politique. On veut le mettre en place pour pallier l'échec des politiques des années antérieures au cours desquelles l'on n'a pas su trouver l'adéquation entre urbanisation et plans de circulation. Or, les données sur ce TCSP restent des plus floues, tant dans son véritable objectif que dans son trajet et matériel envisagés et finalement dans ses avantages et inconvénients.

Stationnement

Le stationnement payant institué dans le quartier St Louis pour les résidents et les visiteurs a fait diminuer le nombre des voitures ventouses. Il est envisagé de l'étendre au quartier Notre Dame. SAVE plaide pour sa généralisation à toute la Ville, justement pour que les propriétaires de voitures aient un comportement plus civique en n'encombrant pas la voie publique à leur seul usage, et finalement aient une autre approche de l'utilisation de la voiture.

C'est dire combien nos associations doivent continuer à travailler sur ces questions pour faire passer leurs réflexions auprès des décideurs et pouvoir faire améliorer les projets, voire les faire abandonner s'ils pensent qu'ils peuvent obérer l'avenir.

5-3 Associations de la Fédération A.P.E.P.V. (Association pour la protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles)

Rappel Plusieurs associations du groupement Environnement Ouest Versailles (E.O.V.) ont constitué en 2004 une Union qui fédère des associations et des personnes physiques désireuses de protéger la Plaine de Versailles : Il s'agit de l'**Association pour la Protection de la Plaine de Versailles (APEPV)**.

Cette Union concerne tous ceux qui veulent protéger l'environnement dans la Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles, comprenant le plateau des Alluets, qui est définie dans ses limites suivantes :

- L'autoroute de l'ouest (A13) et la forêt de Marly au nord,
- La Ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et la nationale 12 au sud,
- Les territoires des communes de Guerville, Septeuil, Orgerus et Garancière à l'ouest,
- Rocquencourt, l'arboretum et le Parc de Versailles jusqu'au Château, à l'est.

Aux associations fondatrices de l'A.P.E.P.V. : l'APEBN (Bailly-Noisy-le-roi), l'ADEEO (Saint-Cyr-l'école), l'ADV (Villepreux), membres d'Yvelines Environnement, l'ADEF (Feucherolles), l'ADSC (Cresprières), se sont associées des membres de l'ARA (Fontenay-le-fleury), de l'ADER (Rocquencourt), de l'ASB (Beynes), ...

Actions de l'Union

- Après de nombreuses demandes du groupement E.O.V. auprès du Préfet des Yvelines, poursuivies par l'A.P.E.P.V., suite au classement d'une partie de la Plaine de Versailles par décret de juillet 2000, l'Union des association a enfin été conviée à participer à la Commission départementale pour la gestion du site classé de la Plaine de Versailles : Réunion du 7 juillet 2006 = Décision de créer des groupes de travail, animés par la DIREN, concernant la conservation du patrimoine et l'activité économique.

L'A.P.E.P.V. a été invitée à participer à ces groupes de travail, et a proposé une liste de candidats issus des associations membres.

- L'A.P.E.P.V. a transmis au Préfet une délibération concernant les questions d'implantation des gens du voyage dans la Plaine de Versailles, en particulier dans le site classé, et a soutenu le refus de l'ADSC d'implantation d'une « aire de grand passage » en zone protégée.

- L'A.P.E.P.V. a transmis au Préfet un courrier pour faire cesser les dépôts illégaux de terres sur les terrains agricoles de la ferme du trou Moreau dans le site classé, entre Fontenay-le-Fleury et Villepreux. Grâce au soutien de la Présidente d'Yvelines Environnement l'interdiction de « dépôt » a été prononcée.

- Après avoir été alerté par des habitants d'une commune voisine de Thoiry, et avoir constaté les énormes quantités de terres déposées sur des terrains agricoles dépendant de la, propriété du Château de Thoiry, nous avons appris qu'il s'agissait des déblais du tunnel A86 déposés sans autorisation administrative.

L'A.P.E.P.V. a demandé au Préfet l'arrêt des dépôts de terres, les études d'impact nécessaires et la soumission de ce dossier à la Commission des sites.

Ce dossier est en cours avec le soutien d'Yvelines Environnement.

- L'A.P.E.P.V. a apporté son soutien à l'association CESAM de Plaisir contre le projet de mise à 2x2 voies de la RD30 soumis à enquête publique,

Actions spécifiques des associations de l'A.P.E.P.V. :

- l'ADEEO a poursuivi ses actions contre l'implantation d'antennes dans le quartier de l'épi d'or à Saint-Cyr-l'école, le principe de précaution n'ayant pas été pris en compte par les opérateurs et par les Maires.

— l'ADV V a continué ses actions contre le PLU de Villepreux et l'implantation des gens du voyage dans le site classé, sur des « jardins familiaux »,

— l'ADEF a poursuivi ses actions de protection et de demande de classement sur la commune dont le POS a été annulé.

Elle agit pour mobiliser l'opinion contre le projet du Maire de Poissy « Les terrasses de Poncy », vaste zone commerciale qui dénaturerait une partie du Plateau des Alluets et contribuerait à un accroissement notable de la circulation sur la RD30.

— l'ADSC a dénoncé le Plan d'Urbanisme de Crespières qui prévoyait d'urbaniser des terrains agricoles, Elle a dénoncé l'implantation des gens du voyage sur des parcelles privées et le projet départemental d'aire de grands passages sur le camp de Frileuse, en zone protégée sur la commune de Crespières.

- l'APEBN a dénoncé auprès du Maire de Bailly et des autorités préfectorales, sans réponse, l'implantation d'antennes de téléphonie mobile, sans fournir de dossier technique sur les puissances d'ondes électromagnétiques émises, et sans information de la population par le Maire (en contravention avec la Charte départementale).

Elle a dénoncé, sous forme de recours le manque de rigueur, et le manque de prise en compte des intérêts légitimes des habitants, dans l'analyse des dossiers de demande de permis de construire.

5-4 Union pour la Protection de la Boucle de MOISSON et de ses Habitants

5-4-1 Extension des carrières

Les Sablières de la Seine s'obstinent dans leur volonté d'étendre leur exploitation de granulats dans les Bois de Freneuse l'UPBMH s'y opposera de toutes ses forces car c'est une zone classée, en bordure de la zone Natura 2000 et à l'intérieur du périmètre de protection du forage de la Vacherie. C'est la dernière terrasse alluviale de tout l'ouest parisien

5-4-2 La station d'épuration de Freneuse

La future station d'épuration de Freneuse sera construite à l'emplacement de l'ancienne malgré l'opposition des riverains et les réserves émises par l'UPBMH. La réunion du 7 octobre en présence de Monsieur le Sous-préfet et de Monsieur l'Ingénieur de la DDE n'a pas convaincu les habitants venus en nombre, ni l'UPBMH. La solution du déplacement de la station sur le site de l'usine désaffectée en bord de Seine aurait pourtant satisfait tout le monde. Mais la DDE se montre ferme et ne veut donner aucune dérogation pour les constructions en zone inondable. Les travaux débuteront donc début 2006.

5-4 -3 Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Le Principe

Sur le principe, notre association est tout à fait favorable à l'établissement d'un PPRI.

Notamment, l'interdiction de toute nouvelle construction ou de tout autre certificat d'urbaniser, dans la zone de grand écoulement des eaux dite « zone marron », nous paraît bien venue.

Personne ne prétend que les crues de la Seine puissent entraîner la perte de vies humaines. Sont seuls à redouter des dommages matériels, donc les contraintes à imposer aux riverains doivent être proportionnées aux risques.

Si l'étude technique, faite par les services préfectoraux, ne fait pas apparaître de risques nouveaux, il n'y a pas de raison d'accroître les interdictions prévues par l'arrêté préfectoral actuellement en vigueur pour les logements déjà construits.

Certes, l'étude technique n'a pas à être négligée, mais nous demandons à Mr. Préfet de tenir compte des conséquences humaines découlant des contraintes de ce plan.

La Méthodologie

Le plan s'intitule « Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Vallée de La Seine et de l'Oise- Département des Yvelines »

Il est possible que la réglementation soit uniformisée au niveau de la Région ILE DE FRANCE, mais cela ne nous paraît pas suffisant.

Nous sommes situés en limite de Région : comment justifier que la réglementation ne soit pas la même à PORT VILLEZ (Petit Val) en Région Parisienne et à VERNON (Grand Val) en Basse Normandie ?

D'ailleurs, comment justifier une réglementation différente pour les crues de la Seine et les crues des autres fleuves et des autres rivières qui, dans toute la France, sont à l'origine de mêmes risques que la Seine ?

A notre avis, il faudrait que le texte imposant les contraintes s'applique à tout le monde et donc soit d'origine nationale. Ce qui nécessite un décret, voire, si l'atteinte aux biens est très forte, recours à la loi, comme dans le cas des avalanches (loi Barnier)

Resterait alors à définir par arrêté préfectoral, après avis des communes, les zones où les textes s'appliquent.

La disposition inacceptable

Il s'agit de la disposition applicable en **zone marron**, qui prévoit que **sont interdits « les reconstructions après sinistre »**.

Cette zone est une bande d'environ 25 mètres, modulée en fonction de la morphologie du terrain, que l'Etat veut reconquérir.

Cette disposition, dès la publication de l'arrêté, aura pour conséquence de dévaluer **quasi totalement** les immeubles concernés. Qui prendrait le risque d'acheter, voire même de louer une maison, dont on sait qu'en cas de sinistre, elle devra disparaître.

L'arrêté est intitulé « **prévention des risques** », il faut bien constater, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, que l'arrêté réalisera le risque immédiatement, sans attendre une éventuelle crue catastrophique.

Le risque est en effet tout à fait aléatoire, il repose sur une théorie « raisonnable » dite de la crue centennale, mais qu'aucune base scientifique ne confirme, elle aura peut-être lieu l'année prochaine, dans 10 ans, dans 100 ans, dans 1.000 ans. Elle est scientifiquement moins probable qu'un tremblement de terre à NICE, risque humainement plus important, et cependant personne n'envisage d'interdire les constructions dans cette ville.

La justification des mesures

L'arrêté n'est pas très motivé, il est simplement dit : « cette zone (marron) est exposée à des aléas souvent très forts, sa préservation et sa reconquête constituent un des objectifs principaux du PPRI ».

Les raisons avancées pour motiver une telle mesure, seraient d'ordre économique. L'Etat ne veut pas avoir à payer des indemnités trop importantes !

D'expérience on constate que les riverains qui ont à souffrir des inondations, ont l'habitude de prendre des précautions et notamment celle de surélever ce qui est mobile, si bien que les indemnités à verser sont souvent modestes. Il serait intéressant de rechercher la part attribuée aux riverains résidant à moins de 25 mètres du fleuve, dans le total des indemnités versées. Elle est probablement modeste.

En outre c'est l'Etat qui déclare qu'il y a eu « catastrophe naturelle ». Il lui est donc loisible de refuser cet état, si les seuls sinistrés sont ceux habitant dans la zone des 25 mètres, mais dans les autres cas on ne voit pas ce qui pourrait justifier qu'ils ne soient pas indemnisés comme les autres sinistrés.

En clair, on envisage, pour faire économiser quelques milliers d'euros à l'Etat de faire perdre des centaines de milliers d'euros aux citoyens !

Mais est-il aussi sûr que l'Etat fasse des économies ?

La dépense n'est qu'aléatoire et si elle survient ce n'est que rarement.

En revanche, les contribuables qui auront une maison, quasi sans valeur, seront fondés à demander une diminution de leurs taxes foncière et d'habitation ; pour les communes la perte ne sera plus aléatoire mais bien réelle et annuelle. Enfin, puisque les maisons seront invendables, l'Etat ne percevra plus de droit de mutation en cas de vente, ni de succession en cas de décès. Où est donc l'économie ?

Certes en cas d'utilité publique, l'Etat peut priver des citoyens de leur droit de propriété, en l'occurrence et bien qu'il y ait eu enquête d'utilité publique, il n'est pas évident que soient réunies les conditions de privation d'un bien.

Les difficultés d'Application

Tout d'abord qu'est-ce qu'un sinistre ?

Selon le Petit Larousse Illustré : « événement catastrophique qui entraîne de grandes pertes matérielles et humaines »

Mais pour le juriste ou l'assureur tout événement qui entraîne l'altération de bien, est un sinistre qui peut-être total ou partiel.

L'article 2 de l'arrêté prévoit que sont autorisés « les travaux courants d'entretien et de gestion des constructions existantes »

Il est donc difficile de savoir, si le sinistre n'est que partiel, quel est le degré de gravité des dommages qui interdira la réparation. C'est probablement les tribunaux qui trancheront

Ensuite quelle espèce de sinistre ? Les inondations bien sûr mais aussi l'incendie, l'ouragan, le tremblement de terre peuvent survenir et être classés « catastrophe naturelles ». Il semble que dans toutes éventualités l'interdiction de reconstruire s'appliquera.

Ainsi par exemple, un ouragan ravage un village, tout le monde est indemnisé, répare ses dégâts à l'exception des riverains de la Seine, qui privés de logement sont priés d'aller s'installer ailleurs, bien que le dommage subi n'ait rien à voir avec la proximité du fleuve.

Aucun lien de causalité ne justifie cette position qui sera perçue comme inique.

Il sera indispensable, que le propriétaire d'une construction frappée d'une « interdiction de reconstruire » le signale à un éventuel acheteur. Il faudrait alors que les mairies, avisent officiellement les propriétaires, du fait qu'ils sont visés par cette interdiction.

Enfin et surtout, si les mêmes règles ne s'appliquent pas sur toute la France, en cas de catastrophe naturelle, comment justifier que les riverains de la Seine seront frappés d'une interdiction de reconstruire, alors que les sinistrés du Rhône ou de la Loire ne subiront pas cette même interdiction ?

Il y a là, semble-t-il une violation de la règle républicaine dite de « **l'égalité des citoyens devant les charges publiques.** ».

Le rôle de l'état

Le Département a permis que certaines communes construisent des « ouvrages de défense » contre les inondations. On peut comprendre que les gens des villes ne veuillent pas être inondés. De même le Département a autorisé un industriel à remblayer un terrain inondable avec des milliers de mètres cubes de terre pour étendre sa surface utile. On peut comprendre que l'Etat défende l'emploi, mais ces travaux augmentent le risque pour les « avalants » qui n'acceptent pas d'être lésés alors qu'ils ne gênent personne.

En outre, il est permis de dire, qu'en ce qui concerne la **prévention des risques**, l'Etat ne remplit pas son rôle :

La Seine est une voie de communication nationale, au même titre qu'une route nationale.

Que dirait-on si on laissait pousser des arbres sur la route ou la boue envahir la chaussée ?

Les arbres poussent allégrement dans le lit majeur de la Seine, la boue envahit les rives, les bras de Seine sont envasés, cette situation empêche l'écoulement des eaux bien plus gravement que ne peuvent le faire quelques modestes maisons.

A nos interventions, la réponse du service de la navigation est simple « c'est trop cher, nous n'avons pas d'argent ». Certes on peut comprendre le choix budgétaire de nos députés, mais non que ça puisse justifier la perte des biens du citoyen.

5-5 Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement Boucle de MONTESSON

Dans ce rapport, nous aborderons successivement la vie du CADEB, ses actions pour l'environnement, ses liens avec les autres collectifs.

5-5-1 Les membres du CADEB

Au cours de l'année 2006, deux associations carillonnaises (Bien vivre à Carrières et l' ADECHC) n'ont pas souhaité renouveler leur adhésion. De plus l'association Qualité de vie de Laborde à Montesson a cessé sa participation à compter de septembre. Nous restons en bons termes avec ces associations.

En 2006, deux associations sartrouilloises ont exprimé leur souhait de rejoindre le CADEB.

Il s'agit du Comité des Richebourgs, association très ancienne et très active, dans un quartier concerné par deux dossiers importants : la voie nouvelle départementale (« déviation de la RD 121) et la liaison ferrée tangentielle Nord. L'autre association candidate est celle du quartier de la Vaudoire Debussy, en centre ville. Créée en 2006, dans un quartier qui n'en avait jamais eu jusqu'à présent, cette jeune association a exprimé d'emblée son intention d'adhérer au CADEB. C'est tout à son honneur.

Rappelons que pour devenir membre du CADEB, il faut adhérer à sa « charte » (document du 25 novembre 2002) et être agréé par le Conseil d'administration.

5-5-2 Les conseils et le bureau

Conformément aux statuts, le Conseil de notre Collectif a été élu pour un an par l'Assemblée Générale du 21 Mars 2006. Il est composé à ce jour de 10 membres (un par association adhérente au jour de l'assemblée) et un représentant des adhérents directs. Le Conseil s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2006. Des réunions de Bureau ont eu lieu également pour préparer les conseils et en établir les comptes-rendus.

Les chargés de mission

Afin de mieux gérer les dossiers toujours plus nombreux et divers, le conseil a désigné parmi ses membres, administrateurs ou non, des Chargés de Mission qui ont pour tâche à titre permanent, dans les domaines qui leur seront confiés :

- D'exercer une veille associative, de réunir de la documentation, de rechercher des contacts.
- D'informer régulièrement le CADEB et de proposer des positions et actions.

5-5-3 La Lettre du CADEB

Le CADEB avait décidé, lors de son Conseil du 22 novembre 2004, de réaliser un journal qui serait l'outil d'expression du Collectif et des associations membres. Quatre numéros sont sortis en 2005, de 6 à 8 pages chacun. Quatre autres numéros ont été réalisés en 2006, avec plus de pages, ce qui a permis d'aborder des sujets plus variés, de réaliser des dossiers (le livre blanc de la Boucle, la tangentielle), de donner une place plus importante aux illustrations. La Lettre a été diffusée principalement par courriel, auprès de tous les contacts du CADEB, élus, militants associatifs, sympathisants, soit plus de trois cent personnes. Cette forme de diffusion a le mérite d'être très économique. Il est prévu de continuer la parution de la Lettre en 2007, en maintenant un rythme trimestriel.

5-5-4 Le site Internet du CADEB

La création du site résulte d'une opportunité qui s'est présentée en 2005: un jeune Ovillois, sensible à l'environnement, a proposé de mettre ses compétences informatiques au service du CADEB. L'objectif du site est de mettre en ligne les informations essentielles sur le CADEB et de faire connaître les actions que mène notre collectif, tout au long de l'année, sans attendre la parution d'une Lettre. Le site est opérationnel depuis fin octobre 2005 : il a été visité par 951 internautes en 2005 et 4509 en 2006. Il est prévu de le rendre plus inter-actif en 2007.

5-5-5 La fête de l'environnement à Carrières et les salons des associations

La municipalité de Carrières-sur-Seine, qui a en charge l'environnement au sein de la communauté de communes, a organisé le 17 septembre 2006 la 1ère Journée de l'Environnement de la Boucle de Seine.

Cette manifestation conviviale et familiale réunissait des associations locales, des organismes officiels environnementaux, des entreprises et des institutions publiques. Le CADEB, Seine Vivante et Réseau Vélo 78 y ont participé.

Cette première Journée de l'Environnement de la Boucle de Seine a montré l'engouement et la curiosité des visiteurs pour leur environnement. C'est une première étape vers d'autres actions de sensibilisation, auxquelles les associations sont prêtes à s'associer.

Le CADEB a été présent dans plusieurs salons des associations organisés par les différentes communes de la Boucle, Sartrouville notamment.

5-5-6 Les relations avec les pouvoirs publics et les élus

Au cours de l'année 2006, le CADEB a été en contact régulier avec les services de l'Etat (préfet, sous-préfet), la Région Ile de France, le Département, la Communauté de Communes de la Boucle (CCBS), les fonctionnaires et élus communaux.

Signalons en particulier les bonnes relations qui se sont instaurées avec la CCBS, sur l'initiative de son Président, M. Alain-Marie Foy, maire du Vésinet. Deux réunions ont eu lieu en 2006, l'une avec l'ensemble des associations membres du CADEB, l'autre en formation plus restreinte. En plus du Président de la CCBS, plusieurs élus y ont participé régulièrement, notamment Mme Françoise Brondani, maire de Carrières sur Seine, en charge de l'environnement, M. Jean-François Bel, maire de Montesson, conseiller général, en charge de l'aménagement du territoire, M. Christian Murez, maire de Chatou, en charge du logement.

Signalons aussi les bonnes relations avec l'ensemble des communes de la Boucle, avec une mention particulière pour Sartrouville, commune où le CADEB a son siège. A l'occasion des diverses enquêtes publiques, le service « urbanisme » a été particulièrement sollicité. Plusieurs réunions ont eu lieu avec le service environnement et propreté, ainsi qu'avec la voirie, notamment pour les aménagements cyclables. Merci aux élus et responsables de services concernés.

5-5-7 Le CADEB, actif pour l'environnement

La plupart des actions pour l'environnement sont menées par les associations locales, à leur initiative et sous leur propre responsabilité, dans le respect de la « Charte du CADEB ».

Le CADEB intervient en soutien ou pour des actions qui dépassent l'échelon local. C'est dans ce cadre que le CADEB a notamment suivi en 2006 les dossiers suivants :

5-5-8 Le Livre Blanc de la Boucle de Seine

Ce document, élaboré par la CCBS, rassemble les propositions des élus pour faire évoluer l'aménagement de la Boucle. Il se veut « un document de travail, de négociation avec la Région Ile de France » dans le cadre de la révision du SDRIF (voir ci-après)

Nous avons été particulièrement sensibles d'être destinataires du projet complet de Livre Blanc sur le devenir de la Boucle avant son adoption définitive. Les deux réunions intervenues en 2006 avec la CCBS ont permis de constater de nombreuses convergences, de lever certaines ambiguïtés, de répondre à plusieurs de nos interrogations, et de confronter les points de vue sur les quelques aspects où les positions divergent.

Le CADEB souscrit à l'orientation générale de maîtrise de l'urbanisation et de protection des espaces naturels.

Notre Collectif se félicite en particulier de l'abandon par la CCBS des projets de demi échangeur avec l'A14 à Carrières sur Seine ainsi que de prolongement de la RN 311 en traversée de la plaine sur l'eau.

En revanche, le CADEB regrette que la CCBS n'ait pas pris une position plus affirmée sur la question de l'échangeur avec l'A14 à Montesson. Notre Collectif rappelle son opposition à tout raccordement des voiries locales avec l'A14 dans la Boucle, source d'urbanisation non maîtrisable.

Le point de vue du CADEB, résumé dans la Lettre N°7 du CADEB, figure en annexe 3.

5-5-9 La révision du Schéma Directeur d'Ile de France (SDRIF)

L'objectif du schéma est de définir la destination des territoires en Île-de-France jusqu'à 2030 en prenant en compte tous les éléments de notre vie quotidienne: le logement, les services, les déplacements, l'activité, les loisirs, la qualité de l'air, l'accès aux espaces naturels.

Dans le cadre de la concertation organisée pour l'élaboration de ce projet, le CADEB a, dès septembre 2004, adopté et transmis aux élus et à la Région ses propositions pour le devenir de la Boucle de Montesson. Elles ont été présentées à Mme Mireille Ferri, vice-présidente de la Région en charge de la révision du SDRIF, lors d'une réunion tenue à Montesson en juin 2005.

En 2006, le CADEB a participé à deux ateliers territoriaux, aux Mureaux et à Versailles, ainsi qu'au Forum de synthèse en novembre à Vincennes.

5-5-10 La Tangentielle ferrée Nord

L'enquête publique s'est déroulée du 6 novembre au 16 décembre 2006. Les habitants et les associations ont pu prendre connaissance dans le détail du projet, d'autant que -fait positif- le dossier dans son intégralité était disponible sur Internet : il le demeure à ce jour sur le site : www.tangentiellenord.com/.

Le projet consiste à créer une liaison ferroviaire pour les voyageurs entre Sartrouville et Noisy le Sec, en contournant Paris par le Nord. Notre Collectif est favorable à ce projet, tout en soulignant qu'il convient d'en supprimer les nuisances pour les riverains. Cette position est partagée par les unions d'environnement, à l'échelon départemental (Yvelines Environnement) et régional (Ile de France Environnement).

A cette occasion, et au-delà du projet lui-même, c'est toute la question des nuisances sonores engendrées par le trafic ferroviaire actuel qui s'est trouvée posée, et qu'il faudra bien résoudre, si l'on est favorable au développement du fret ferroviaire.

5-5-11 La voie Nouvelle Départementale (déviation de la RD 121)

Une concertation préalable s'est déroulée du 18 février 2006 au 6 mars 2006. Le CADEB a pris connaissance du dossier présenté et s'est exprimé par un courrier en date du 6 mars 2006.

En voici l'essentiel.

Dans un souci de protection de l'environnement, notre Collectif est partisan de donner une vraie priorité aux transports en commun et aux circulations douces. Mais pour autant le CADEB ne fait pas partie des opposants au principe du projet de déviation de la RD 121. Le CADEB constate en effet que le projet a pour ambition de gérer le flux de circulation existant, de soulager un secteur scolaire important à Sartrouville et de revitaliser le centre-ville (Sartrouville, Montesson). De plus, le projet a le soutien des élus locaux, du Conseil Général et de la Région et recueille l'assentiment de nombreux riverains confrontés à la densité de la circulation automobile.

Le CADEB demande toutefois qu'une attention particulière soit portée aux points suivants :

- La garantie des protections sonores nécessaires à la qualité de vie des riverains.
- La réduction des effets de coupure urbaine.
- La réalisation d'aménagements cyclables sur l'intégralité du parcours.
- Une meilleure protection des espaces agricoles.
- L'abandon des projets de raccordements autoroutiers.
- La sécurité des usagers dans la portion couverte du projet
- La qualité des revêtements de chaussées.

- Les effets induits sur la circulation, notamment à Carrières sur Seine et dans le quartier du Vieux Pays à Sartrouville.
- Les moyens à mettre en œuvre pour supprimer la circulation de transit sur les quais à Sartrouville et Montesson.

5-5-12 La collecte et le traitement des déchets urbains

Au titre d'Yvelines Environnement et avec plusieurs associations membres du CADEB, notre Collectif a participé en novembre 2006 à la deuxième réunion de la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) créée auprès de l'usine d'incinération de Carrières sur Seine. Cette réunion, présidée par M. Rollon Mouchel-Blaisot, sous-préfet de Saint Germain en Laye et M. Alain Gournac, président du SITRU (Syndicat Intercommunal de Traitement des Résidus Urbains), gestionnaire du site, a permis de faire le point sur :

- Le suivi des rejets dans l'atmosphère, avec des résultats satisfaisants.
- Les travaux de rénovation de l'usine.

En complément, une visite du site a été organisée, qui a permis aux membres du CADEB de constater l'avancement des travaux et de découvrir les nouveaux dispositifs destinés à réduire encore les rejets dans l'atmosphère.

A la suite de plusieurs réclamations de riverains, le CADEB s'est à nouveau saisi du dossier de la déchetterie verte, installée dans la plaine de Montesson. En effet, malgré des efforts qui ont commencé à porter leurs fruits, les odeurs persistent, de manière plus ou moins régulière. Le CADEB attend notamment le résultat de nouvelles études destinées à supprimer la nuisance.

5-5-13 Le Plan de Prévention des risques d'inondations (PPRI)

Nous avons suivi ce dossier avec l'association Qualité de vie de Laborde à Montesson et le Collectif Seine Vivante.

L'enquête publique sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Seine et de l'Oise s'est déroulée du 1er juin au 13 juillet 2006.

Notre Collectif s'est exprimé dans le cadre de l'enquête publique puis par courrier complémentaire en date du 30 novembre 2006.

Dans le cadre de l'enquête publique, notre Collectif est intervenu en donnant un avis favorable au projet de PPRI en émettant toutefois des réserves majeures. En effet, en tant qu'association de protection de l'environnement, nous sommes favorables à la préservation de la Seine en tant qu'espace naturel et à l'arrêt de l'urbanisation nouvelle en zone inondable. Nous regrettons qu'on ait continué à construire dans ces zones au fil des années (et jusqu'à ces derniers mois) du fait principalement de promoteurs immobiliers, de collectivités publiques ou d'entreprises.

En revanche, il nous apparaît injuste de pénaliser les habitants installés, pour la plupart depuis très longtemps, dans des zones inondables, et ceci en toute légalité. Nous avons demandé de reconsidérer les articles du PPRI les concernant, notamment la clause de non-reconstruction en cas de sinistre dans les zones marron, d'autant plus qu'à notre connaissance, il n'est pas prévu d'indemnisation à hauteur du préjudice subi. D'autre part, il apparaît que les dispositions prévues dans les Yvelines sont plus contraignantes et pénalisantes que celles déjà en vigueur dans les autres départements, alors que les risques d'inondation sont similaires.

5-5-14 Les rejets en Seine d'eaux usées non traitées

Suite à la fermeture pour travaux d'entretien de l'émissaire qui traverse la Boucle, les eaux usées provenant d'une population de plus de 200 000 habitants ont été rejetées en Seine sans traitement de mi-octobre à mi-novembre 2004 puis de janvier à avril 2006. Le CADEB a regretté le manque d'information des riverains et l'absence de recherche de solutions alternatives.

Ce dossier a évolué favorablement fin 2006. Lors d'une réunion regroupant élus et associations, le SIAAP (Syndicat d'assainissement de l'agglomération parisienne) a annoncé qu'il n'y aurait pas de nouveaux rejets en Seine. En effet, dans la Boucle, les travaux sont terminés: l'émissaire a été débarrassé de ses boues et il est en bon état. En revanche, des travaux sont nécessaires en amont de Chatou: ils seront effectués l'hiver prochain, mais n'entraîneront aucun rejet en Seine, car pendant la fermeture de l'émissaire dans ce secteur, les eaux usées seront pompées et déversées dans un autre émissaire en service, moyennant un surcoût d'environ 15% sur les travaux. Dans un esprit de concertation dont le CADEB se félicite, notre Collectif poursuivra avec le SIAAP la recherche de solutions respectueuses de l'environnement, telles que des unités flottantes de traitement lors de fermetures d'émissaires.

Avec Seine Vivante, le CADEB rappelle toutefois que le traitement des eaux usées a ses limites ; il vaut mieux agir en amont, et moins polluer les eaux pour avoir moins de polluants à traiter. Pour cela, il faut décloisonner les responsabilités et considérer les problèmes environnementaux de manière globale.

5-5-15 Non aux bassins de vitesse sur la Seine

Par courrier en date du 30 novembre 2006, l'avis de notre Collectif a été sollicité sur le projet de modification de l'arrêté ministériel du 23 juillet 1980 pour ce qui concerne la répartition des diverses activités nautiques entre les points kilométriques 49.00 (Le Pecq) et 67.50 (Conflans Sainte Honorine).

Le problème s'est posé il y a deux ans environ : des adeptes de jet skis de plus en plus nombreux évoluaient sur la Seine, suscitant la réaction des riverains du fait des nuisances sonores engendrées.

A l'unanimité, les communes concernées et les associations d'environnement ont demandé l'interdiction de cette activité sur le secteur considéré.

Sans tenir compte de cet avis, le service de la navigation de la Seine propose de concentrer la pratique du jet ski sur deux « bassins de vitesse » : l'un serait situé à Montesson, l'autre commencerait à Sartrouville, à partir du pont routier, et s'étendrait jusqu'à la Frette.

Dans un courrier du 18 décembre 2006 cosigné avec Seine Vivante, notre collectif a exprimé « son opposition à concentrer dans des zones réduites intitulées "bassins de vitesse" la "pratique sportive de véhicules nautiques à moteur" tels que le jet-ski. De telles activités n'ont plus leur place en zone urbanisée; elles sont en effet source de nuisances sonores importantes pour les riverains et elles participent à la pollution de l'air et de l'eau. De plus, les secteurs proposés dans le projet d'arrêté pour ces bassins de vitesse traversent alternativement des zones urbanisées et les rares espaces naturels que les pouvoirs publics ont par ailleurs la volonté de protéger, notamment le parc urbain et l'étang de l'Épinoche à Montesson. »

En revanche, le CADEB est « tout à fait favorable à ce que la Seine accueille des activités nautiques non motorisées telles que la voile, le canoë kayak et l'aviron et il paraît judicieux que des secteurs distincts soient affectés à ces différentes activités, comme le prévoit le projet d'arrêté. »

5-5-16 Les autres dossiers suivis:

Beaucoup d'autres dossiers ont été suivis par le CADEB et les associations membres en 2006. En voici quelques-uns :

- Les projets de création de jardins familiaux dans la Boucle, à Montesson et Carrières sur Seine notamment (Alex Ballot)
- Les projets d'aménagements cyclables à Sartrouville (avec Réseau Vélo 78)
- L'élaboration des Plans Locaux d'urbanisme à Sartrouville et Chatou.
- La préservation de la ressource en eau potable dans la Boucle, avec Seine Vivante et Forme 21.
- L'habitat écologique, avec la Boucle Verte.
- La protection du site de La Noue, au Mesnil le Roi, avec Seine Vivante.
- L'alimentation biologique et les filières courtes entre producteurs et consommateurs, avec la Boucle Verte.
- Comment combattre la mineuse du marronnier, avec le Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet.
- Les risques liés aux émetteurs de téléphonie mobiles, avec Mieux Vivre à Montgolfier
- L'extension de surfaces commerciales, avec Mieux Vivre à Montgolfier

5-5-17 Le CADEB, en lien avec les autres collectifs d'environnement

Réseau vélo 78

Collectif spécialisé dans la « promotion de la bicyclette en tant que véhicule urbain et interurbain », Réseau Vélo 78 exerce son activité dans la Boucle de Montesson et les communes environnantes. Les liens entre le CADEB et Réseau Vélo 78 sont étroits car nous partageons un objectif commun, à savoir le développement des circulations douces pour protéger l'environnement. En 2006, nous avons traité ensemble plusieurs dossiers, notamment celui de la révision du SDRI, afin que le nouveau schéma intègre l'usage du vélo comme alternative à la circulation automobile. Sur Sartrouville, un projet de schéma d'aménagements cyclables est en cours d'élaboration, à la demande de la mairie. Les associations sartrouilloises, membres du CADEB, sont parties prenantes de cette démarche.

Seine Vivante

Seine Vivante est un collectif d'Associations et de citoyens qui veulent redonner à la Seine et à ses berges leur caractère naturel.

Le CADEB est adhérent à Seine Vivante et réciproquement.

Avec Seine Vivante, nous traitons régulièrement tous les dossiers relatifs à la Seine et à la gestion de l'eau. Cette coopération s'avère fructueuse pour chacun de nos collectifs et utile pour la protection de l'environnement.

Yvelines Environnement

Le CADEB, représenté par Jean-Claude Parisot, est administrateur d'Yvelines Environnement depuis mars 2004.

Mme Françoise Jeanneret, Présidente d'Yvelines Environnement, nous a fait l'amitié de participer à notre Assemblée Générale en mars 2006.

En 2006, nous avons sollicité l'avis d'Yvelines Environnement sur le projet de voie nouvelle départementale ainsi que sur le livre blanc de la Boucle.

Le CADEB soutient chaque année le cycle d'éducation à l'environnement en direction des jeunes (thème 2007: le climat.)

5-6-1 Programme culturel

1.1 - Journées Européennes du Patrimoine : **Faisons vivre notre patrimoine**

Dans le cadre scolaire

- ◆ **Vendredi 15 septembre : les enfants du patrimoine** pour les élèves des lycées, collèges et écoles élémentaires : visites de huit sites commentés par des architectes.

1.2 - Conférences

- ◆ « **Louis XIV en ses châteaux** » par Oxana Garin, conférencière du Louvre, le 25 février 2006
- ◆ « **Gaston Le Bourgeois, Raymond Cailly** » par Jean-Claude Apert, le 21 octobre 2006

1.3 - Visites

- ◆ « **Les splendeurs de Saxe** » au château de Versailles, visite commentée, le 18 mars 2006.
- ◆ « **Les manoirs du Perche** », voyage commenté d'une journée, le 22 avril 2006
- ◆ « **La cité universitaire de Paris** », visite commentée par Oxana Garin, le 12 mai 2006

1.4 - Exposition

- ◆ « **Jean-Louis Paguenaud** », peintre officiel de la Marine, à la médiathèque Florian du 29 août au 21 septembre 2006. Un catalogue a été réalisé.

1.5 - Sites rambolitains commentés par PARR pour

- ◆ **Randonnée cycliste**, le 4 juin 2006
- ◆ Accueil des adhérents de l'association des **Amis de l'objet d'Art savant et populaire**, le 26 novembre 2006

5-6-2 Dossiers suivis

2.1 -Echelon communal

- ◆ Relays du Château
- ◆ Aménagement de la place René Masson
- ◆ L'octroi et la zone de Groussay
- ◆ Le domaine de la Louvière
- ◆ Zone d'activités de la rue de Clairefontaine
- ◆ Mise à 2 X2 voies la N10 -> enquête publique
- ◆ L'usine VDO-Siemens
- ◆ Zone d'activités « Bel-Air-la forêt »
- ◆ Centre culturel
- ◆ Extension de Carrefour
- ◆ Extension d'Intermarché
- ◆ Jardin de Madame Duchet

2.2-Echelon cantonal :

- ◆ Le classement en forêt de protection du massif forestier de Rambouillet

2.3-Echelon départemental et régional :

- ◆ le tracé de l'A12 -> débat public
- ◆ SDRI F : Schéma Directeur de la Région Ile de France

2.4- Colloques

- ◆ Forum éco-habitat, le 10 au 12 novembre 2006
- ◆ Colloque « **La biodiversité** » le 15 novembre 2006 à Paris
- ◆ Colloque « Patrimoine sol : préserver et valoriser ses ressources : un enjeu mondial », le 20 novembre au Sénat
- ◆ Conférences du CAUE 78 sur l'architecture et l'urbanisme (5 conférences)

2.5- Commissions où nous siégeons

- ◆ Plan de gestion des déchets du BTP des Yvelines : groupe de travail valorisation

2.6-Participations

- ◆ Membre du jury du **Grand Prix de l'Environnement** en avril 2006.
- ◆ Accueil d'étudiants du MASTER 2 « Tourisme et environnement » de l'Université de Saint-Quentin.

5-7-1 Classement en ZAP (zone agricole protégée) des plaines agricoles situées entre Les Essarts le Roi, Saint-Rémy l'Honoré et Coignières

La demande de classification acceptée en 2004 par les mairies des communes de St Rémy l'Honoré et des Essarts le roi a été validée par la chambre d'agriculture des Yvelines et la Commission Départementale d'Orientation Agricole .Le dossier administratif instruit par la DDAF a été déposé en préfecture Il est a ce jour stoppé en raison de son interférence avec le projet de prolongement de l'autoroute A12 et de la validation du SDRI F

5-7-2 Le prolongement de l'autoroute A12

Le prolongement de l'autoroute A12 entre Trappes et Les Essarts le Roi a fait l'objet d'un débat public entre le 23 mars 2006 et le 17 juin 2006 . L'association a participé à ce débat au coté d'Yvelines Environnement et au sein d'un collectif de 57 associations opposées à ce projet de trans-européenne qui diviserait territorialement le département Sud-Yvelines et donc créerait une désocialisation ville /campagne. Le choix du tracé médian 2C' retenu par le ministre de l'Equipement ne satisfait pas notre requête.

5-7-3 La requalification de la RN 10

En alternative, l'aménagement de la RN 10 avec la suppression des coupures urbaines, la gestion en dénivelé des carrefours, l'amélioration des accès aux gares, la création de voies d'accès aux commerces..... se définira comme une voie de desserte locale pour rapprocher les Yvelinois des villes et des campagnes.

5-7-4 Révision de la charte du Parc Régional Naturel de la vallée de Chevreuse

Le projet d'extension du PNR est en cours d'étude. La révision de la charte qui en découle devrait permettre l'insertion de la commune des Essarts le Roi dans le Parc Naturel Régional étendu.

5-7-5 Le classement en forêt de protection du massif forestier de Rambouillet

L'association DELTA représente « Yvelines Environnement » au cours des réunions relatives au classement de la forêt. L'enquête publique s'est déroulée du 10 janvier 2006 au 10 février 2006. Le rapport du commissaire-enquêteur a conclu à un avis favorable à ce classement. La commission des sites ayant émis aussi un avis favorable, le dossier est soumis au Conseil d'Etat.

5-7-6 Zones d'activités industrielles des Essarts-Le-roi

La Zone du Gros Chêne a changé de nom mais n'a pas changé de lieu. Malgré l'avis défavorable de la dernière enquête publique de La Communauté de Communes des Etangs a soumis un nouveau projet intitulé Zone des Etangs à la concertation. L'association DELTA demande que seule la surface de 10 ha de friches en front de la RN10 soit utilisée afin de pérenniser les terres agricoles et de les intégrer dans la ZAP.

6 Résolutions

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport moral

- Approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées ce rapport y compris l'ensemble des actions engagées au cours de l'année écoulée, ainsi que les orientations proposées en vue de la poursuite des objectifs de l'association.

Résolution n° 2

Le trésorier Georges CALLEN présente le rapport financier approuvé par le Conseil d'Administration du 5 mars 2006
Ayant entendu le rapport financier, l'Assemblée Générale à l'unanimité des personnes présentes ou représentées approuve

- le rapport financier
- donne quitus au trésorier et approuve le budget 2006 et les comptes arrêtés au 31 décembre 2006
- le budget prévisionnel de l'exercice 2007 équilibré à 14.250 euros
- décide de maintenir inchangé le taux de cotisation pour 2007

Résolution n° 3

« Yvelines Environnement tient à réaffirmer le caractère apolitique de son association.

Ses adhérents ne sauraient se prévaloir de leur qualité de membre pour participer à une manifestation ou à un débat organisé par un parti politique quel qu'il soit.

Le Conseil d'Administration rappellera cette obligation à l'ensemble de ses adhérents. »

Ce texte sera diffusé à l'ensemble des élus et des responsables de l'administration du département des Yvelines.

Résolution n° 4

M. BALZINGER, administrateur au titre des Amis du Parc Naturel de la Vallée de Chevreuse, est démissionnaire. Les mandats de 6 administrateurs arrivent à expiration :

Au titre des associations :

- Mme Marie-Françoise CHOISNARD, Association APACH
- M. Patrick MENON, association APEV
- M. Léon OLIVIER, Sauvegarde et animation de Versailles
- M. Jean-Claude PARI SOT, association CADEB
- M. Jean-Marc RABANT, association DELTA

Au titre des adhérents individuels :

- M. Robert GUILBOT.

Le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée Générale les candidatures suivantes au renouvellement, Mme Marie-Françoise CHOISNARD n'ayant pas souhaité être renouvelée :

Au titre des associations :

- M. Patrick MENON, association APEV
- M. Léon OLIVIER, Sauvegarde et animation de Versailles
- M. Jean-Claude PARI SOT, association CADEB
- M. Jean-Marc RABANT, association Delta

Au titre des adhérents individuels :

- M. Robert GUILBOT.

Le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée Générale la candidature de M. Claude CHAPUIS, en remplacement de M. BALZINGER, au titre des Amis du parc naturel régional de la Vallée de Chevreuse.

Le Conseil d'Administration présente également à l'Assemblée Générale les candidatures des deux administrateurs cooptés au cours de l'exercice 2006, au titre des associations:

- M. Claude DUCAROUGE, association « Avec Richard Mique »
- M. Pierre-Emile RENART, association des Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly.

Tous les candidats proposés sont élus ou réélus à l'unanimité des personnes présentes ou représentées

Résolution n° 5

Les études de faisabilités réalisées par le SEPPY et la commune des Essarts le roi (aménageurs) ont démontré la difficulté d'implanter des entreprises sur la ZAC dit du « gros chêne ». La proximité des importantes zones commerciales de Coignières et de Rambouillet ne permet pas de projet de ce type sur la commune des Essarts le roi. Un avis défavorable a été émis lors de l'enquête publique. En conséquence, Yvelines Environnement demande la suppression de cette zone aménageable lors de la révision du S.D.R.I.F.

Résolution n° 6

Yvelines Environnement prend bonne note, et se félicite, que le SI APP se soit engagé à ne pas déverser d'eaux usées dans la Seine à l'occasion de prochains travaux de réfection des collecteurs.

Elle reste cependant vigilante pour s'assurer que cet engagement sera bien tenu.

Résolution n° 7

▪ Considérant que trois des cinq associations fondatrices de l'APEPV (Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles) sont membres d'Yvelines Environnement depuis plusieurs années : l'ADEEO de Saint-Cyr-l'école, l'ADV de Villepreux et l'APEBN de Bailly et Noisy-le-roi,

▪ Considérant que les actions conjointes menées par ces cinq associations, les trois suscitées plus l'ADEF de Feucherolles et l'ADSC de Crespières, (à l'origine : Groupement Environnement Ouest Versailles) depuis de nombreuses années ont fortement contribué au classement d'une partie de la Plaine de Versailles et à sa protection dans l'établissement du projet de bouclage ouest de l'A86,

▪ Considérant que les actions de ces associations ont permis d'éviter jusqu'à ce jour la transformation de la D307 en voie rapide, participant à sa transformation en voie rapide « A13 bis »,

▪ Considérant que le D30 ne saurait en aucun cas servir d'éventuel bouclage ouest de la Francilienne entre Poissy et Saint-Quentin-en Yvelines,

▪ Considérant que la vocation de zone naturelle d'équilibre (ZNE) de la Plaine de Versailles en Ile-de-France, dans ses contours définis en 1975 et rappelé par l'APEPV dans ses statuts, à vocation rurale et agricole, ne saurait supporter la construction de nouvelles infrastructures destructrices d'espaces naturels, agricoles et historiques et créatrices de nuisances,

Yvelines Environnement soutient les actions de l'Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de la Plaine de Versailles et demande :

▪ Que la Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles ne soit pas mutilée par des autoroutes ou voies rapides,

▪ Que les aménagements de sécurité sur les tracés des voies existantes soient étudiés et mis en œuvre en concertation avec les associations de protection de l'environnement représentatives, dont l'APEPV.

Résolution n° 8

Yvelines Environnement s'oppose au projet de la ZAC des Chantiers à Versailles car il va contribuer à considérablement aggraver les difficultés de circulation dans la ville comme à ses abords et ne prend pas en compte de façon suffisante les problèmes posés par l'assainissement de ce secteur.

Résolution n° 9

Yvelines Environnement s'oppose à l'urbanisation du Plateau de Saclay et donc au projet d'OIN, compte tenu des menaces qu'il crée pour l'activité agricole dans ce secteur, de la sensibilité du milieu naturel, et parce que les problèmes de sécurité liés à la présence d'établissements nucléaires sont occultés

Résolution n° 10

Yvelines Environnement souhaite voir pérenniser la préservation de la Plaine de Montesson et demande que soient réalisés les projets de transport en cours (tangentielle Nord, modernisation RER A)

Résolution n° 11

Yvelines Environnement demande le classement de la plaine de Jouars-Ponchartrain au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages¹.

Résolution n° 12

Yvelines Environnement demande le classement de la Plaine des Essarts le Roi en Zone Agricole Protégée.

Résolution n° 13

Yvelines Environnement demande le classement, sous la forme la plus appropriée, de la Plaine de Versailles, **dans le périmètre de la Zone Naturelle d'Equilibre**, afin de préserver son patrimoine naturel, paysager et historique.

Yvelines Environnement demande le classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles, INRA notamment

Résolution n° 14

Yvelines Environnement demande le classement en forêt de protection des forêts de Marly et de St Germain

Voilà les principales activités de cette année écoulée au cours de laquelle de nombreuses associations nous ont rejoint, témoignant ainsi du dynamisme et de la reconnaissance de nos actions. Pour finir, permettez-moi de remercier toutes les instances avec lesquelles nous entretenons un dialogue constant: La Préfecture et l'ensemble des administrations, le Conseil Général, le Conseil Régional, la DI REN, la CCI V de Versailles - Val d'Oise Yvelines, et nos nombreux partenaires.

Je crois que nous pouvons en tirer la conclusion qu'Yvelines Environnement se porte fort bien de par ce fort lien associatif qui est le nôtre.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 18h45.

L'ensemble de ces résolutions seront adressés à M. le Préfet des Yvelines, M. le Président du Conseil Général ainsi qu'aux autorités compétentes.

Le Secrétaire Général

La Présidente

Jean BUSSON

Christine-Françoise JEANNERET